

# CONVENTION DE PRET

## SYVEDAC

### Matériel Pédagogique II Médiathèque

Objet de la convention	
Nom structure	
Nom événement	
Date(s) événement	
Date de retrait	Cliquez ici pour entrer une date.
Date retour	Cliquez ici pour entrer une date.
Contact	
Tél	
Mail	

Convention à retourner  
par courrier et en 1 exemplaire

**SYVEDAC**

**SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION  
CAENNAISE**

📍 9 rue Francis de Pressensé – 14460 COLOMBELLES

📧 [contact@syvedac.org](mailto:contact@syvedac.org)

☎ 02 31 28 40 03

## IDENTIFICATION DE L'EMPRUNTEUR

### Structure organisatrice

Nom de la structure / Raison sociale : A préciser

Type de structure (Cochez) :

École primaire / élémentaire

Association

Collège / Lycée

Entreprise

Collectivité

Autre : A préciser

Représentée par Madame

Prénom & NOM A préciser

En qualité de A préciser

Adresse/siège social : A préciser

Code postal : A préciser

Ville : A préciser

Téléphone : A préciser

Portable : A préciser

Adresse mail : A préciser

### L'événement

Nom de l'événement : A préciser

Lieu de la manifestation : A préciser

Nature de la manifestation (Cochez) :

Sportive

Formation / Colloque / Séminaire

Culturelle

Caritative

Loisirs

Autres : A préciser

Date(s) : A préciser

Durée : A préciser jour(s)

Fréquentation estimée : A préciser

Type de public : Tout public

### Personne référente à contacter

Prénom et NOM A préciser

Fonction : A préciser

Téléphone : A préciser

Portable : A préciser

Adresse mail : A préciser

## Entre les soussignés

Le SYndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC), dont le siège social est situé 9 rue Francis de Pressensé – 14460 COLOMBELLES.

Représenté par son Président, Monsieur Olivier PAZ, dûment habilité par la délibération du Comité syndical en date du 13 juin 2017,

**Désigné ci-après « SYVEDAC »,  
d'une part,**

**Et**

La structure organisatrice (Cf. fiche de renseignements),

**Désigné ci-après « l'emprunteur »  
d'autre part,**

## ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) met à la disposition des groupements adhérents, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des communes et des associations, de nombreux outils pédagogiques (liste ci-jointe) sur les thèmes suivants :

- Développement durable ;
- Réduction, tri et recyclage des déchets ;
- Compostage.

## ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION DES OUTILS ET DOCUMENTS

Les outils pédagogiques sont les suivants :

- Matériel pour la fabrication du papier recyclé ;
- Matériel pour « Recycl'Art » ;
- Mallettes Rouletaboule ;
- Biblio'troc ;
- Ludothèque (Jeux de société, jeux de cartes, grand jeux...) ;
- Médiathèque (Livres, DVD et VHS) ;
- Valise Zéro déchet.

Les œuvres littéraires, audiovisuelles et photographiques, du seul fait de leur création sont protégées par le droit d'auteur (article L 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle).

À ce titre, plusieurs régimes de protection peuvent être mis en œuvre. La loi 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 du Code de la Propriété Intellectuelle, interdit la reproduction illicite de documents dès qu'elle n'est pas destinée à l'usage privé du copiste.

## ARTICLE 3 – MODALITÉ DE MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL (LIEU ET DURÉE DU PRÊT)

La durée du prêt est limitée à 3 semaines.

Le présent contrat de prêt est établi en 1 exemplaire original. L'exemplaire est conservé par le SYVEDAC. En cas de nécessité, le SYVEDAC pourra fournir un exemplaire dématérialisé. L'exemplaire sera visé lors de l'enlèvement des outils pédagogiques par les deux parties.

Les délais doivent être impérativement respectés sous peine de refus d'un prêt ultérieur.

## ARTICLE 4 – RESPECT DES OUTILS

L'emprunteur doit prendre soin des outils qui lui sont prêtés. Il est formellement interdit d'écrire sur les documents, d'en plier ou d'en corner les pages ou même de les réparer soi-même.

Pour l'utilisation du « Jeu de l'oie géant », il est obligatoire d'enlever les chaussures pour accéder au tapis de jeu.

Une fiche « état des lieux » des outils sera effectuée à l'enlèvement et au retour du/des outils pédagogiques empruntés.

## ARTICLE 5 – CONDITIONS PARTICULIÈRES EN CAS DE PERTE, DÉTÉRIORATION OU VOL

Le matériel décrit à l'article 2 est la propriété du SYVEDAC. Lors du prêt, il est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur.

L'emprunteur est responsable des outils/ documents.

Le SYVEDAC s'engage à mettre à disposition gratuitement de l'emprunteur du matériel en bon état de fonctionnement et de propreté. L'emprunteur devra retourner le matériel dans les mêmes conditions de bon fonctionnement et de propreté. Si tel n'est pas le cas, le SYVEDAC se réserve le droit de refuser le matériel et d'exiger sa remise en état dans un délai de 2 jours maximum.

En cas de perte, de vol ou de dégradation d'un élément, l'emprunteur doit immédiatement le signaler au secrétariat du SYVEDAC (02.31.28.40.03. ou [contact@syvedac.org](mailto:contact@syvedac.org)).

L'emprunteur devra alors remplacer le matériel à l'identique au remplacement du matériel perdu, dégradé ou volé au vu des factures correspondantes aux frais engagés.

Un agent du SYVEDAC effectuera un état des lieux avec un représentant de l'emprunteur au moment de l'enlèvement. Cet état des lieux sera signé par les deux représentants.

## ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES OUTILS PÉDAGOGIQUES EMPRUNTES

Retrait :  Entrer une date

Retour :  Entrer une date

Catégorie (livres, jeux, expo, valise zéro déchet...)	Désignation Titre de l'outil	Quantité	Valeur à l'achat (TTC) À renseigner par le SYVEDAC
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
A renseigner	A préciser	A préciser	<b>A préciser €</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'OUTILS EMPRUNTES AU SYVEDAC</b>		<b>A préciser</b>	<b>A préciser €</b>

## ARTICLE 7 – LIEU D'ENLÈVEMENT ET DE RETOUR DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Une date et une heure de retrait et de retour du matériel seront convenues d'un commun accord entre les deux parties prenantes à la réception du formulaire de demande de prêt.

L'enlèvement et le retour du matériel pédagogique prêté est à la charge de l'emprunteur.

**L'emprunteur s'engage à retirer et à restituer le matériel emprunté en une seule fois** à l'adresse suivante :

**Unité de Valorisation Energétique  
9 rue Francis de Pressensé  
14460 COLOMBELLES**

Le bénéficiaire, A préciser

représenté par A préciser





































- **Certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition et accepte les conditions du contrat,**
- **S'engage à restituer le matériel dans son intégralité et en bon état dans les délais indiqués.**

Fait à A préciser, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le SYVEDAC

L'emprunteur

# ÉTAT DES LIEUX

Descriptif	Avant l'évènement Le .../.../...	Après l'évènement Le .../.../...
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   
<b>A renseigner</b>	Quantité : A préciser État : Etat   	Quantité : A préciser État : Etat   

Emprunté le \_\_/\_\_/\_\_, à Colombelles

Le SYVEDAC

L'emprunteur

Retourné le \_\_/\_\_/\_\_, à Colombelles

Le SYVEDAC

L'emprunteur

Cadre réservé au SYVEDAC – En cas de matériel abîmé